MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

Décision nº 1753 du 13 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie de l'armement

NOR : *INTJ1822318S*

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision nº 2398 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2018 :

Keck Raymond NIGEND : 169040 NLS : 8024751

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er septembre 2018 :

Hofmann Bruno NIGEND : 162813 NLS : 8019655

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2018 :

Caron Christophe NIGEND : 134631 NLS : 5311911

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 août 2018.

Le colonel, commandant par suppléance la gendarmerie de l'armement,
D. Hestault